

DECISION DU PRESIDENT N° 2025-914

ATTRIBUTION DU MARCHE « ENTRETIEN ET RÉPARATION DES VÉHICULES UTILITAIRES ET LÉGERS »

Le Président du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-9, L.5211-10 et L.5216 et suivants,

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L.2120-1 2°, L2123-1 1°, R.2123-1 1°, R.2123-4 et suivants,

Vu la délibération n°2020-4-02 du 30 juillet 2020 portant délégation d'une partie des attributions Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Vu la décision du Bureau Communautaire n°2025 06 10 du 18 septembre 2025 portant autorisation de lancement d'une consultation d'entretien et maintenance des véhicules utilitaires et légers

Vu les crédits inscrits au Budget 2025,

Vu l'avis d'appel public à concurrence envoyé à publication le 7 octobre 2025 sur le Journal d'Annonces Légales Les Echos, publié sous la référence 1122595 le 8 octobre 2025, et la publication du dossier de consultation sur le profil acheteur www.marches-securises.fr avec une date limite de réception des offres au 31 octobre 2025 à 12h00,

Vu le rapport d'analyse des offres,

DECIDE :

Article 1: d'attribuer le marché n°253401 ENTRETIEN ET RÉPARATION DES VÉHICULES UTILITAIRES ET LÉGERS – Lot 1 Véhicules légers et utilitaires, accord-cadre à bons de commande ayant pour seuil minimum 9 000 € HT et pour seuil maximum 158 000 € HT sur la durée du marché de 3 ans ferme à compter du 13 janvier 2026 au candidat STRAS ;

Article 2: d'attribuer le marché n°253402 ENTRETIEN ET RÉPARATION DES VÉHICULES UTILITAIRES ET LÉGERS – Lot 2 Véhicules électriques, accord-cadre à bons de commande ayant pour seuil minimum 4 500 € HT et pour seuil maximum 40 000 € HT sur la durée du marché de 3 ans ferme à compter du 13 janvier 2026 au candidat STRAS ;

Article 3 : d'attribuer le marché n°253403 ENTRETIEN ET RÉPARATION DES VÉHICULES UTILITAIRES ET LÉGERS – Lot 3 Carrosserie / peinture / pare-brise, accord-cadre à bons de commande ayant pour seuil minimum 1 500 € HT et pour seuil maximum 15 000 € HT sur la durée du marché de 3 ans ferme à compter du 13 janvier 2026 au candidat STRAS ;

Article 4 : d'attribuer le marché n°253404 ENTRETIEN ET RÉPARATION DES VÉHICULES UTILITAIRES ET LÉGERS – Lot 4 Remorques, accord-cadre à bons de commande ayant pour seuil minimum 1 500 € HT et pour seuil maximum 6 000 € HT sur la durée du marché de 3 ans ferme à compter du 13 janvier 2026 au candidat EURL ROND POINT DE L'EUROPE ;

Article 5 : de signer les 4 lots du marché d'ENTRETIEN ET RÉPARATION DES VÉHICULES UTILITAIRES ET LÉGERS avec les attributaires désignés ;

Article 6 : de préciser que la présente décision sera transmise pour information au Conseil communautaire.

Givrand, le 17 décembre 2025,

Le Président

09 JAN. 2026

09 JAN. 2026

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le :
- de la publication sur www.payssaintgilles.fr le :

François BLANCHET



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télerecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.